

Valables à partir du 01/01/2019

Cartes de crédit VISA et MASTERCARD: information précontractuelle - version longue

Identification BNP Paribas Fortis SA

Fintro, division de BNP Paribas Fortis SA (*Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles 0403 199 702, TVA BE 403 199 702, FSMA n° 25.879A*), fournisseur, agit comme émetteur de carte pour les produits cartes de crédit Visa Classic et MasterCard Gold.

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

Caractéristiques du produit

Les cartes de crédit Visa et MasterCard sont des cartes de paiement vous permettant de payer dans les magasins et d'effectuer des retraits d'espèces en euros et dans une autre devise aux distributeurs de billets en Belgique et à l'étranger ainsi que de régler vos achats sur internet en toute sécurité. Chaque mois les transactions effectuées avec votre carte de crédit seront automatiquement imputées sur votre compte-carte conformément aux conditions générales relatives aux instruments de transfert électronique de fonds émis par Fintro, une division de BNP Paribas Fortis SA.

Montant

La limite standard de la carte de crédit Visa Classic s'élève à 2500 EUR.

La limite standard de la carte de crédit MasterCard Gold s'élève à 2.500 EUR.

Ces limites sont flexibles et peuvent être adaptées à la demande des clients. Ceci est sous réserve d'acceptation.

Durée

Le contrat de carte est conclu pour une durée de 3ans.

Remboursement

En cas d'utilisation de la carte de crédit, un relevé mensuel sera envoyé. Chaque mois, vous devez rembourser la totalité de vos achats repris sur votre relevé de compte.

Cotisation pour la carte, frais et change

Pour l'utilisation de la carte de crédit Visa ou MasterCard, Fintro demande (à calculer à partir de la date à laquelle la demande de carte a été acceptée par Fintro) la cotisation mensuelle suivante:

- a. 4,25 EUR pour la première carte de crédit MasterCard Gold
- b. 2,25 EUR pour la première carte de crédit Visa Classic
- c. 2,13 EUR pour toute carte de crédit MasterCard Gold supplémentaire
- d. 1,13 EUR pour toute carte de crédit Visa Classic supplémentaire.

Pour les titulaires d'un Fintro Blue Sky pack, Fintro Blue pack et compte Go Life, Fintro prend en charge une partie ou la totalité de la cotisation pour la carte de crédit. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter les Conditions générales de ces produits et la liste des tarifs de Fintro.

Si vous effectuez des transactions avec la carte de crédit dans une autre monnaie que l'euro, celles-ci sont converties en euros sur la base du taux de change déterminé respectivement par Visa et MasterCard International, avec un supplément de 1,60%.

Pour les retraits d'espèces en euros et dans une autre devise effectués auprès de banques affiliées respectivement à Visa et MasterCard, ou aux distributeurs automatiques acceptant respectivement les cartes de crédit Visa et MasterCard, Fintro facture les frais suivants par retrait:

- dans la zone euro: 1% du montant prélevé + 6 EUR.
- en dehors de la zone euro: 6,00 EUR plus un supplément pour change de 1,60%.

Pour le remplacement d'une carte de crédit volée ou perdue, Fintro facture 8,00 EUR par carte à remplacer. Les jeunes de moins de 25 ans bénéficient d'un remplacement gratuit par an. Dans le Fintro Blue Sky pack, un remplacement par an et par compte dans le pack est inclus.

Assurances

La carte de crédit MasterCard Gold comprend gratuitement une garantie achats(pouvant être online), une assurance contre la fraude de la carte et une assurance annulation voyage.

Durée de validité des informations

Fintro peut, à tout moment, modifier les présentes caractéristiques, conditions et autres modalités du produit. Sauf mentions contraires explicites, l'information relative aux présentes caractéristiques, conditions et autres modalités sont par conséquent seulement valables à la date à laquelle elles sont délivrées.

Perte et Vol de la carte

Le titulaire notifie à CARD STOP, dès qu'il en a connaissance, la perte, le vol ou tout risque d'abus de la carte de crédit. Le titulaire prend toutes les mesures lui permettant de constater ces faits sans délai.

CARD STOP peut être joint par téléphone 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au numéro 070/344.344 (0,30 EUR/min). CARD STOP communique immédiatement au titulaire un numéro de dossier qui permet de prouver la notification. La conversation téléphonique est intégralement enregistrée par les soins de CARD STOP.

Les faits ainsi notifiés doivent être déclarés dans les 24 heures aux services de police du lieu de la perte ou du vol. Jusqu'au moment de la notification, le titulaire est responsable des conséquences liées à la perte ou au vol de sa carte de crédit à concurrence d'un montant de 50 EUR sauf s'il a agi avec négligence grave ou frauduleusement, auquel cas le plafond prévu n'est pas applicable.

Après la notification, le titulaire n'est plus responsable des conséquences liées à la perte ou au vol de la carte de crédit, sauf si la Banque apporte la preuve que le titulaire a agi frauduleusement.

Langues

Les présentes informations, le prospectus, les conditions générales relatives à l'utilisation de la carte de crédit sont disponibles en français et en néerlandais.

a) 3. Droit de rétractation – Droit de résiliation

Droit de rétractation

Le représentant légal dispose d'un droit de rétractation par rapport à la carte de crédit ouvert à distance ou en dehors d'un établissement de la banque sans pénalités et sans indication de motif.

Il peut exercer ce droit pendant 14 jours calendrier par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Ce délai prend effet le jour de la conclusion du contrat ou le jour de la réception des conditions contractuelles et des informations précontractuelles si ce jour est ultérieur à la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le formulaire-type joint en annexe du présent document pourra être utilisé. L'utilisation de ce formulaire-type n'est toutefois pas obligatoire. D'autres déclarations dans lesquelles le représentant légal exprime son souhait univoque de révoquer le service sont également autorisées.

En cas de rétractation, le titulaire ne peut être tenu qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. défaut d'exercer le droit de rétractation, vous disposerez d'une carte de crédit avec une durée de validité limitée.

Droit de résiliation

Sans préjudice des conditions générales de la Banque, la cessation de l'adhésion à la carte de crédit peut se faire à l'initiative du client par simple avis à l'agence. Le client perd par ailleurs automatiquement droit aux conditions de la carte de crédit si les modalités d'attribution décrites au point 2 ne sont plus remplies.

En cas de cessation de l'adhésion, la carte de crédit et tous les services financiers qui y sont liés sont automatiquement clôturés.

b) 4. Droit applicable – Juridiction compétente – Divers

Les relations qui vous lient à la Banque, tant celles préalables à la commande de la Carte de crédit que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à la convention du Compte Investisseur et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de la Banque

Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture de la carte de crédit est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la Banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

c) 5. Recours

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à:

BNP Paribas Fortis SA
Service Gestion des Plaintes
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Ombudsfm – Ombudsman en conflits financiers
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8 bte 2
1000 Bruxelles
Fax: +32 2 545 77 79
E-mail: ombudsman@ombudsfm.be
www.ombudsfm.be

Si la réclamation a trait à un service de paiement, le client peut en outre introduire une plainte par écrit à la Direction générale de l'Inspection économique, Services Centraux – Front Office, North Gate III, 3ème étage, 16 boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles (<http://economie.fgov.be/fr/litiges/>)

En tant que consommateur, vous pouvez également introduire une plainte relative à une vente ou un service en ligne via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne.

d) 6. Codes de conduite

Dans ses relations avec les clients particuliers (personnes physiques s'adressant à la Banque dans le cadre de leurs intérêts privés et non de leurs activités professionnelles), la Banque suit les codes de conduite suivant, que vous pouvez consulter sur le site officiel de la Banque www.fintro.be :

- Code de conduite Febelfin concernant les relations avec les clients : « Bonne relation bancaire.be »
- Règle de conduite pour le traitement des plaintes

Annexe 1 : formulaire-type de rétractation

Annexe 1 : formulaire-type de rétractation

Annexe

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

— A l'attention de

BNP Paribas Fortis SA
Montagne du Parc 3
B – 1000 Bruxelles

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de service (*) ci-dessous

.....
.....

— Commandé le (*)/reçu le

(*).....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....
.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....
.....

— Date

— Signature du (des) consommateur(s)

.....
.....

(*) Biffez la mention inutile